





Bouilleu Les Annonay

Les Epalás	Habitat	M	Le chemin des Fontanes au Sud : une route étroite à sécuriser	Aménagement des accès notamment depuis le ch. des Fontanes qui doit impérativement faire l'objet d'un élargissement	Positive	Deux points de vue au Nord et à l'Ouest sur la Chapelle des Ursulines, et le clocher de l'église du village à conserver Périmètre d'une SUP AC1, liée à un monument historique sur l'OAP Une haie, au centre de l'OAP, à conserver Un muret en pierre le long du chemin des Fontanes à conserver	Un type d'habitat groupé et petit collectif, mais création d'espace vert entre les bâtis permettant de limiter l'obstruction des vues. Préservation de la haie au centre de l'OAP Élargissement du chemin des Fontanes pouvant impacter le mur en pierre.	A Risque	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Nuisance sonore du fait de la présence de la route DB20 Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	Frange végétale à l'Ouest pouvant partiellement réduire la nuisance sonore Une frange végétale sera créée au Nord, Est et Ouest (selon les descriptions, pas dans schéma) pouvant occulter la visibilité des habitations, mais pas au Sud	Positive à conforter	Présence d'un corridor écologique	Maintien de la haie centrale et d'un espace vert de l'OAP Corridor écologique à maintenir et préserver au Sud de l'OAP	Positive		
Les Auches	Habitat	E	Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Deux points de vue sur le grand paysage et le clocher de l'église du village à conserver Un muret en pierre qui borde au sud et au nord de l'OAP à conserver	L'ouverture visuelle sur le grand paysage doit être mise en valeur (la vue ne doit pas être masquée) Le muret existant sera conservé (excepté pour l'aménagement de la connexion voie nouvelle / rue des hôpitaux)	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Nuisance sonore du fait de la présence de la route DB20 Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	Léger retrait des secteurs d'implantation du bâti par rapport à la route pouvant partiellement réduire la nuisance sonore La visibilité des habitations alentours sera en partie obstruée par des franges végétales (à l'Est et à l'Ouest)	Positive à conforter	L'intérêt écologique du site est faible Présence d'un corridor écologique	Maintien et création d'espace vert Jardin privé à créer à l'Est Création d'une noue au Su-Est Pas de prise en compte du corridor écologique car implantation d'une partie du bâti sur le corridor Objetif transversal : utiliser des essences végétales qualitatives locales	A risque		
Le Rivet	Economique	S	Pas d'enjeu particulier	OAP supprimée	Positive	Un muret en pierre qui borde l'OAP à conserver	OAP supprimée	Positive	Pas d'enjeu particulier	OAP supprimée	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP Nuisance sonore du fait de la présence de la route DB20 Une ligne électrique moyenne tension traverse l'OAP du Sud-Est au Nord-Ouest	OAP supprimée	Positive	Les friches peuvent héberger une entomofaune et avifaune à enjeu, ces habitats sont donc jugés à enjeu modéré De plus, les petits murets en pierres sèches et les arbres isolés peuvent potentiellement héberger respectivement une herpétofaune et avifaune patrimoniale	OAP supprimée	Positive		
Lachaud Nord	Economique	S																	
Le rivet	Economique	S																	
Le rivet	Economique	S																	
Le rivet	Economique	S																	
Pupit / SITE DU PARKING AVEC OMBRIERES	Economique	A	Accès automobile impossible pour le moment Sécuriser le croisement entre les voitures et les vélos de la Via Fluvia	L'accès au parking se fera par la rue des Papetiers Une signalisation spécifique sera à prévoir au niveau de cette traversée, compte-tenu de l'augmentation des flux liée au fonctionnement du parking. L'OAP ouvre aussi la possibilité de réaliser une nouvelle passerelle piétonne sur la Déme, le cas échéant. Une barrière séparative le long de la Via Fluvia sera réalisée. L'accès piétonnier serait réalisé le long de la voie d'accès au parking, jusqu'à l'entrée du site d'activité	Positive à conforter	Conserver la trame arborée côté cours d'eau Conserver une vue dégagée depuis la Via Fluvia	La hauteur des constructions est limitée à 6m La structure sera implantée en bas du talus par rapport à la Via Fluvia, de telle façon à limiter l'impact visuel	Positive	Passage du ruisseau Chante-Caille à l'ouest sur le site (aléa inondation très fort) et le cours d'eau La Déme passe à proximité directe, au sud (en aléa très fort) Limiter l'espace imperméable au maximum Le cours d'eau est déjà très pollué par les rejets de l'usine	Le parking est prévu au nord de l'OAP, le plus éloigné possible de la rivière Le sol du parking serait constitué d'un revêtement drainant, garantissant la perméabilité	Positive à conforter	Pollution visuelle due à la proximité avec l'usine Hygiène Papeterie, au sud	Stationnement des travailleurs de la zone d'activité, pas d'enjeu fort lié à l'impact visuel	Positive à conforter	Enjeux forts au Sud avec la ripisylve (flore et biodiversité) Incidences prévisibles jugées significatives sur la ripisylve à l'ouest du site	Pas de construction empiétant sur la ripisylve Le sol de ce parking serait constitué, d'un revêtement drainant, garantissant la perméabilité	Positive		
Brossainc	Habitat	R	Pas d'enjeu particulier	Aménagement d'un accès	Positive	Point de vue sur le clocher de l'église du village à conserver Haie à maintenir	Prise en compte des percées visuelles entre les secteurs d'implantation du bâti Maintien de la haie	Positive	Le ruisseau de l'Ange passe à proximité immédiate, à 50m à l'Est de l'OAP	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	Plantations d'arbres sur la façade Nord permettant d'obstruer la vue sur les habitations alentours	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive		
Centre village / Rue principale	Habitat	M	Accès depuis la rue Principale (D271) avec un manque de visibilité pour sortir du site	Aménagement des accès et prévoir et sécuriser les accès depuis la RD271 (visibilité, aménagement pour réduire la vitesse, etc.)	Positive	Une bâtisse ancienne en pierre à prendre en compte Un muret en pierre à conserver le long de la rue Principale et en limite Sud de l'OAP	Pas de prise en compte de la bâtisse ancienne (renouvellement urbain) Préservation et restauration du mur en pierre le long de la RD271, à l'exception des percées nécessaires aux accès	A risque	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Préserver et restaurer le mur en pierre le long de la RD271, à l'exception des percées nécessaires aux accès	Aménagement d'espaces extérieurs végétalisés sur les espaces libres de constructions et maintien du mur en pierre (hors accès)	Positive		
Chamas	Habitat	M	Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Un point de vue sur le clocher de l'église du village à conserver	L'implantation du bâti se fera dans la continuité de l'actuelle bibliothèque, accolées à celle-ci, puis en ordre discontinu permettant des percées végétalisées vers le sud	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations au Nord et au Sud ont une visibilité directe sur l'OAP	Plantations d'arbres au Sud des secteurs d'implantation du bâti permettant d'obstruer la vue sur les habitations alentours	Positive à conforter	Milieu anthropique: présence d'éléments de nature et d'accueil de la faune/pas d'enjeu particulier	Maintien de percées végétalisées vers le sud.	Positive		

	Centre village / Rue des fruitiers	Habitat	E		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Une haie d'arbres à l'Ouest qui sert d'écran végétal à préserver Un point de vue sur le clocher de l'église du village	Pas de prise en compte de la haie d'arbre à l'Ouest car implantation du bâti jusqu'à la limite de l'OAP (front à rue avec forme bâti compacte) Création d'un espace vert collectif (au sud) permettant de maintenir le point de vue sur le clocher	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations au Nord, à l'Est et au Sud ont une visibilité directe sur l'OAP L'entrepôt à proximité immédiate au Nord de l'OAP peut être une source potentielle de nuisance sonore	Aménager un espace végétalisé collectif au sud Pas de prise en compte de la nuisance sonore car implantation du bâti au Nord de l'OAP et au plus près des voies de desserte	A risque	Milieu anthropique: présence d'élément de nature et d'accueil de la faune/pas d'enjeu particulier	Aménagement d'un espace végétalisé collectif au sud du secteur « centre village rue des fruitiers » qui fera l'objet d'un aménagement paysager de qualité, comprenant des plantations, des bancs, des aires de jeux	Positive	
	Routes des Lites	Habitat	E		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès Suppression de l'accès depuis la rue principale Création d'un nouvel accès depuis la route des Lites	Positive	Un point de vue sur le clocher de l'église du village à conserver	Logements individuels peu denses permettant le maintien de percées visuelles	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	Plantations d'arbres au Sud des secteurs d'implantation du bâti permettant d'obstruer la vue sur les habitations alentours	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	
	Passage du maronnier	Habitat	A																	
	Jarouset	Economique	S																	
Colombier	Rue du Moulin	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Un cône de vue vers le clocher de l'église du centre ancien de Colombiers à conserver Un mur en pierre qui borde l'Ouest de l'OAP, le long de la D407 à conserver Périmètre de deux SUP AC1, liée à un monument historique	Maintien des percées visuelles Maintien du mur en pierre	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations au Nord, à l'Est et à l'Ouest ont une visibilité directe sur l'OAP	Plantation d'arbre au Nord et à l'Est faisant écran végétal	Positive	Le secteur possède une fonctionnalité écologique faible. Les habitats présents sont très anthropisés	/	Positive	
	Centre-bourg	Habitat	S																	
	Rue de la République	Habitat	M		Depuis la rue du Suc de Vaux : c'est un carrefour dangereux avec la rue de la République à sécurisé	Aménagement des accès motorisés et piétons	Positive	Un point de vue sur le clocher de l'église du village à conserver Un puit à l'Ouest de l'OAP ainsi qu'un muret en pierre à conserver	Cône de vue préservé Conservation du puit Muret existant à valoriser	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations au Sud et au Nord ont une visibilité directe sur l'OAP Nuisance sonore due à la présence de la route D82	L'interface paysagère Sud le long de la rue de la République sera plantée avec des arbres de haute tige Retrait du bâti par rapport à la route D82 pouvant potentiellement réduire la nuisance sonore	Positive à conforter	Consommation d'espace prairial avec un faible intérêt écologique	/	Positive	
	Centre-bourg	Habitat		Densité																
	Rue de Vernosc	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Un point de vue sur le clocher de l'église de la commune à conserver La grange et le bâti ancien sur l'OAP à préserver Un mur en pierre entre la grange et le bâti à conserver	Faible hauteur du bâti nouveau permettant une préservation du point de vue Valorisation du patrimoine bâti Les murets existants le long de la rue de Vernosc sont préservés	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	L'OAP est à proximité immédiate avec des logements et notamment avec ceux en construction, cela est à prendre en compte	Le bâti nouveau ne devra pas excéder R+1 en façade	Positive à conforter	Intérêt écologique faible, site enclavé dans le tissu urbain	Les murets existants le long de la rue de Vernosc et l'arbre de haute tige l'accompagnant devront être préservés.	Positive	
	Rue de Lombardière	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Maintien des accès existants	Positive	Un mur en pierre qui borde l'OAP le long de la rue de la République est à préserver	Maintien du mur en pierre	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations à l'Est ont une visibilité directe sur l'OAP Une potentielle nuisance sonore due au fait de la proximité avec un entrepôt/usine	Conservation des arbres sur la façade Est pour ménager les interfaces Pour limiter les nuisances sonores pour les futurs logements, les bâtiments s'implanteront perpendiculairement à la rue de la Lombardière	Positive	La bande paysagère, ainsi que les arbres existants et murets présentent un intérêt écologique	Bande paysagère, arbres existants et murets conservés	Positive	
Davezioux	Tartavel Ouest	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès motorisés et piétons	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Le passage d'une ligne à haute tension de 63 kV sur l'OAP à prendre en compte : nuisance visuelle Une pollution visuelle en lien avec la cimenterie au Nord Nuisance sonore avec le bruit de l'activité économique de la cimenterie	Pas de prise en compte de la ligne Haute Tension (hauteur de façade recherchée R+2) Prise en compte de la pollution visuelle et des vues sur la cimenterie au Nord par la mise en place d'un tampon paysager permettant d'occulter la vue sur la cimenterie Aucune prise en compte des nuisances sonores de l'activité économique de la cimenterie pour les futurs logements	A risque	Milieu prairial, présence de bosquets/Intérêt écologique très faible	Pas de prescription particulière	Positive	



	Les Boissonnettes	Economique	M		Pas d'enjeu particulier	<p>L'accès à la route départementale RD820 sera aménagée en carrefour situé au nord-est de la zone</p> <p>Des cheminements piétons seront à créer au sein de l'OAP ainsi que pour rejoindre le tissu résidentiel à l'Ouest</p> <p>Etude de dérogation à la Loi Barnier (amendement Dupont) permettant de prendre en compte et améliorer la sécurité</p>	Positive	Haies bocagères à maintenir au centre du site et au sud	<p>Certaines haies bocagères sont supprimées mais la plupart sont préservées ou renforcées. Création de haies entre chaque lots de la future zone d'activité.</p> <p>Création d'une bande paysagère le long de la route départementale.</p>	Positive	Risque ruissellement au centre de l'OAP et au sud-Est	<p>Préservation de la zone humide et valorisation via une grande plaine, coeur du projet de l'OAP. Optimisation de la gestion des eaux urbaines</p> <p>Limitation de la desimpermeabilisations des sols au strict nécessaire, favoriser les revêtements perméables afin de limiter les ruissellements et réduire les risques d'inondations et d'érosion des sols</p>	Positive	Nuisance sonore du fait de la présence de la route D820	<p>Bande d'inconstructibilité au Sud-Est de l'OAP du fait de la présence de la route D820</p> <p>Etude de dérogation à la Loi Barnier (amendement Dupont) permettant de réduire l'implantation des constructions à 25 mètres par la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages</p> <p>Les habitations et les vues vers l'Ouest seront masquées par le principe de transition végétale</p>	Positive	Les enjeux écologiques ont été identifiés principalement sur les habitats de zones humides (délimitation précise de la zone humide)	Préservation de la zone humide (trame bleue : corridor écologique Est-Ouest) et une transition végétale sur les franges de cet espace protégé sera assurée	Positive
Quintenas	La terrasse	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès motorisés et piétons	Positive	Un point de vue sur le clocher de l'église Saint-Pierre aux Liens de Quintenas	<p>L'OAP est dans le périmètre d'une SUP ACI liée à un monument historique</p> <p>Implantation du bâti permettant des percées visuelles</p>	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations à l'Est, à l'Ouest, au Nord ont une visibilité directe sur l'OAP	<p>L'organisation des constructions devra démontrer une bonne gestion des vis-à-vis, afin que l'intimité de chaque logement soit respectée</p>	Positive	Un des habitats du site est classé Natura 2000. Ce dernier pourrait accueillir une espèce protégée en ALURA	La limite Nord fera l'objet d'un traitement qualitatif. Maintien d'une haie champêtre	Positive
	La chapelle		A																
	Chemins des cités		A																
	Le clos	Habitat		Densité															
	Le pontet	Economique	S					Positive		Positive				Positive					
Chizaret	Economique	S					Positive		Positive				Positive						Positive
Roiffieux	Route de la croix des Tours Nord	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	<p>Deux points de vue sur le clocher de l'église, à l'Ouest de l'OAP, du village et sur les Alpes à l'Est de l'OAP</p> <p>Deux murs en pierres sèches à conserver</p>	<p>Maintien du mur en pierre au Sud de l'OAP excepté un percement pour l'accès carrossable</p> <p>Les hauteurs bâties seront limitées à R+1 en façade afin de maintenir les vues sur le clocher de l'église depuis le domaine public</p>	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations à l'Est et à l'Ouest ont une visibilité directe sur l'OAP	<p>Hauteur du bâti limitée à R+1</p> <p>Densité moyenne (Habitat collectif et intermédiaire) pouvant générer des vis-à-vis importants</p>	A risque	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et anthropisés	/	Positive
	Route de la croix des Tours Sud	Habitat	A																
	Route de la Chamotte et de la Garde	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès motorisés et piétons	Positive	<p>Un mur en pierre est à préserver au centre de l'OAP</p> <p>Des habitations contigües à l'OAP sont des vieilles bâtisses à prendre en compte</p>	<p>Maintien d'un muret en pierre</p> <p>Haie ou alignement d'arbre à créer au Nord et à l'Ouest mais pas à proximité des vieilles bâtisses - pas de prise en compte des vieilles bâtisses contigües</p> <p>Préserver le point de vue remarquable sur le grand paysage</p>	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	<p>Haie ou alignement d'arbre à créer au Nord et à l'Ouest mais pas à proximité de toutes les habitations alentours</p>	Positive à conforter	Consommation d'espace urbanisé et d'espace agricole naturel	Végétalisation du site avec des haies ou alignements d'arbres à créer au Nord et à l'Ouest	Positive
	Frange Ouest - Chemin de l'Auvergnat	Habitat	E		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès motorisés et piétons	Positive	<p>Un point de vue sur le grand paysage et les Alpes à conserver</p> <p>Des arbres remarquables sont présents sur l'OAP de façon linéaire d'Est en Ouest</p> <p>Au Sud-Est, une vieille bâtisse est contigüe au périmètre du site</p> <p>Une haie délimite l'ouest de l'OAP</p>	<p>Maintien du cône de vue</p> <p>Maintien d'arbres existants au Nord-Est</p> <p>Une bande paysagère sera maintenue au Sud le long du chemin de l'Auvergnat pour mettre en scène la bâtisse ancienne existante, à maintenir</p> <p>Les franges arborées existantes seront maintenues et valorisées</p>	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	<p>Aggrandissement de l'OAP en intégrant l'habitation ayant une visibilité directe</p> <p>Une bande paysagère sera maintenue au Sud le long du chemin de l'Auvergnat pour mettre en scène la bâtisse ancienne existante, à maintenir</p>	Positive	Enjeu écologique faible. Les habitats naturels et la flore ne présentent pas d'enjeu de conservation. En revanche ces milieux ouverts et arbustifs sont susceptibles d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale	<p>Maintiens et valorisation des franges arborées existantes</p> <p>Maintien d'une bande paysagère au Sud</p> <p>Conservation d'arbres existants au Nord-Est</p> <p>Création de jardins privés</p>	Positive
	Frange ouest - Chemin de la plaine	Habitat	R		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	<p>Plantation d'arbre au Sud de l'OAP permettant d'occulter la visibilité sur les habitations au Sud</p>	Positive	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs.	<p>Conservation d'arbres existants au Nord-Ouest</p> <p>Maintien et valorisation des franges existantes</p>	Positive

	La Gorre	Economique et STECAL	R		L'accès se fait par un chemin en terre étroit et très pentu (Chemin de la Gorre)	Accès : la route est goudronnée jusqu'à 500 mètres avant le site, le reste est une piste entretenue	Positive	Des habitations et un gîte en pierre sont présents à l'Ouest. Ils présentent un intérêt patrimonial  Un mur en pierre sèche est présent au sud-ouest de l'OAP, le long du chemin de la Gorre	Les constructions nouvelles présenteront une volumétrie limitée susceptible d'assurer une bonne intégration sur le site, parcours piétonnier dans le massif boisé permettant le maintien des cônes de vue  Réduction du périmètre de l'OAP excluant les habitations et gîtes et le mur en pierre	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	L'OAP est située sur un espace boisé au Nord, cela doit être pris en compte avec un débroussaillage à prévoir	Pour des raisons constructives, les constructions pourront reposer sur une dalle béton (débroussaillage obligatoire).	Positive	Les boisements de chênes et de pins sylvestres sont jugés d'enjeux modérés à forts au vu de la régression des milieux forestiers et de leur importance en tant que réservoir de biodiversité	Maintien d'espaces au sein du site pour le développement de niches écologiques : tas de bois, ronciers, déchets végétaux pour favoriser la vie sur le sol et aider à la régénération des sols	Positive à conforter
	Les Cluzeaux	Economique	M		L'accès peut se faire par deux routes dont une route très passante : la route de Lalouvesc (D578A)	Un seul accès sur la route du Pont de Lignon sera autorisé.	Positive	Deux haies sont à conserver en bordure Sud et Ouest de l'OAP	Conservation les arbres, bosquets et haies présents sur les périphéries du site ;	Positive	Le ruisseau de Lignon passe à proximité immédiate, à 55m au Nord-Ouest de l'OAP	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales sur l'ensemble de la zone, en limitant l'imperméabilisation des sols aux stricts besoins des projets.  Une noue sera réalisée si nécessaire en limites séparatives en fonction de l'écoulement des eaux pluviales.	Positive	Pas d'enjeu particulier	Les hauteurs bâties devront être progressives depuis la zone agricole en direction de la zone actuelle.	Positive	Enjeux écologiques modérés. Les prairies de fauches sont rattachées à l'habitat Natura 2000 : 6510 "pelouses maigres de fauche de basse altitude" d'enjeu de conservation modéré. De plus, cet habitat ouvert est susceptible d'accueillir une entomofaune et avifaune patrimoniale.	Une partie des pelouses sont en bandes paysagères à conserver  Conservation les arbres, bosquets et haies présents sur les périphéries du site ;	A risque
Saint-Clair	Route de Macheloup	Habitat	S		L'accès peut se faire par une seule route : la route de Macheloup. Une route à sécuriser du fait d'un virage et un fossé	OAP supprimée	Positive	Des arbres fruitiers, au Nord de l'OAP, forme une barrière visuelle vers le Nord à conserver	OAP supprimée	Positive	L'Est de l'OAP est concerné par le risque ruissellement des eaux pluviales : aléa faible	OAP supprimée	Positive	Les habitations au Sud et à l'Est ont une visibilité directe sur l'OAP	OAP supprimée	Positive	Pas d'enjeu particulier	OAP supprimée	Positive
	Rue des Cerisiers	Habitat	A																
	Chantecaille	Economique	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive
Saint-Cyr	Le pré de Loume	Habitat	S		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès motorisés et piétons	Positive	Une haie est à maintenir à l'intérieur de l'OAP  Un mur en pierre qui borde l'OAP au Nord-Est à conserver  Un point de vue sur le clocher de l'église du village de Saint-Cyr à conserver	Implantation du bâti sur la haie donc pas de prise en compte de la haie  Aménagement d'un accès motorisé et piéton contre le mur en pierre donc potentielle maintenance du mur en pierre  Maintien du cône de vue par un espace récréatif au centre et un espacement des secteurs d'implantation de bâtis	A risque	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	Plantation d'arbre permettant d'occulter la vue  L'organisation des constructions devra démontrer une bonne gestion des vis-à-vis, afin que l'intimité de chaque logement soit respectée.	Positive	Consommation d'espaces agro-naturels	Aménagement d'espace récréatif et plantation d'arbre au centre d'une OAP habitat avec une densité moyenne	Positive à conforter
	Prachenet	Economique	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive
	Fontenouille	Habitat	A		L'accès par Rue du Sabotier est étroit	Rue du Sabotier à élargir	Positive	Présence d'un mur en pierre au Sud à conserver	Conservation et restauration du mur en pierre déjà présent	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations aux alentours ont une visibilité directe sur l'OAP	L'organisation des constructions le long de la desserte devra démontrer une bonne gestion des vis-à-vis, afin que l'intimité de chaque logement soit respectée.	Positive	Enjeux écologiques faible	L'implantation des constructions doit valoriser les jardins et la qualité des espaces privés	Positive
Saint-Désirat	Les Grangettes	Habitat	S																
	Les Granges	Habitat	A																
	Les écolanges	Economique	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive
	Les écolanges	Economique	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive
Saint-Jacques d'Attélieux	Les pontins	Habitat	M		Un accès difficile avec une topographie importante. Ce chemin est à sécuriser	Aménagement des accès motorisés et piétons Le débouché sur la rue des Flats devra être aménagé pour assurer une bonne visibilité et sécurité	Positive	Une haie est présente au centre de l'OAP à conserver	Haie à l'Est conservé mais pas la haie centrale car création d'une noue et implantation du bâti	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier	/	Positive	Les habitations au Nord ont une visibilité directe sur l'OAP	Plantations d'arbres permettant, en partie, d'occulter la visibilité des habitations alentours	Positive	Pas d'enjeu particulier	/	Positive
Saint-Julien de Vocance	Centre-Village	Habitat	A																
	STECAL - Cabane dans les arbres	Tourisme	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive
	Parking plan d'eau	Habitat et tourisme	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive
	Prablanc/Archier	Economique	S				Positive			Positive			Positive			Positive			Positive

Saint-Marcel-les-Annonay	Montée des Bornes	Habitat	M		La Montée des Bornes est le seul accès sur le site, le muret en pierre et la topographie en pente ascendante rendent cet accès difficile	La desserte viaire sera assurée par une contre allée en sens unique avec entrée et sortie sur la montée des Bornes	Positive	<p>Les linéaires de façade seront limités afin d'éviter une effet « mur » et maintenir ainsi des perspectives paysagères dans cette séquence d'approche du centre-village</p> <p>Un point de vue vers le clocher de l'église de Saint-Marcel-les-Annonay, situé à l'Ouest</p> <p>Un alignement d'arbres remarquables au centre de l'OAP à préserver</p> <p>Un muret en pierre qui borde le Nord, le long de la Montée des Bornes à conserver</p> <p>L'arbre existant en limite avec la montée des Bornes sera préservé</p> <p>Conserver le mur en pierre le long de la montée des Bornes, excepté pour les accès de la contre-allée</p>	Positive	<p>Le Nord du site est également identifié comme un axe de ruissellement (aléa fort). L'Ouest est en aléa faible et moyen</p> <p>Un risque faible de mouvement de terrain sur tout le site (aléa retrait et gonflement des argiles)</p> <p>En matière de risque technologique et pollution des sols, deux sites et sols pollués sont à proximité (à 100 et 60m de l'OAP)</p>	Création au Nord d'une voie pouvant intégrer l'axe de ruissellement <p>Conservation des espaces verts à l'Est et à l'Ouest et création d'une noue paysagère l'Ouest et au Sud permettant de ne pas imperméabiliser les sols et prendre en compte le risque ruissellement et inondation</p> <p>Mention du potentiel risque technologique et de pollution des sols.</p>	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier /	Positive	Pas d'enjeu particulier /	Positive		
	Route de Montlevier	Habitat	A															
	Rue des coteaux de chalamas	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	/	Positive	<p>La haie qui borde l'OAP au Sud à conserver</p> <p>La haie accompagnant le site en limite sud et sud-est du secteur devra être préservée</p>	Positive	<p>L'ensemble du secteur de l'OAP est classé en aléa faible du risque retrait et gonflement des argiles</p>	<p>Dans la mesure du possible, les mouvements de pentes (déblais, remblais) seront limités. Les constructions devront s'adapter au terrain naturel</p>	Positive	<p>Depuis l'OAP, on observe une vue au Sud sur une réserve d'eau et stockage d'usine engendrant une pollution visuelle</p> <p>Nuisance sonore du fait de la présence de la route DB20</p> <p>Les habitations au Nord ont une visibilité directe sur l'OAP</p>	Maintien de la haie au Sud pouvant en partie occulter la vue et limiter partiellement la nuisance sonore <p>Potentielle implantation du bâti en limite de l'OAP (et pas de descriptions sur la hauteur du bâti) donc pas de prise en compte de la visibilité des habitations aux Nord de l'OAP</p>	A risque	<p>Sur un terrain dont l'intérêt agricole est peu intéressant. Conservation de la haie en bordure Est</p> <p>La haie accompagnant le site en limite sud et sud-est du secteur devra être préservée</p>	Positive	
	Rue des Accaïas	Habitat		Densité														
	Avenue du Vivarais	Habitat		Densité														
	Montée de la Craze	Habitat	M		Un accès difficile du fait de la topographie	Aménagement des accès. Une entrée en sens unique sera prévue sur la montée de la Craze. Une sortie en sens unique sera prévue sur l'impasse de la Vallonnière	Positive	<p>Un point de vue sur le clocher de l'église, à proximité immédiate au Sud-Est à conserver</p> <p>Un mur en pierre qui borde l'OAP au Nord à conserver</p>	Positive	<p>L'ensemble du secteur de l'OAP est classé en aléa faible du risque retrait et gonflement des argiles</p>	<p>Dans la mesure du possible, les mouvements de pentes (déblais, remblais) seront limités. Les constructions devront s'adapter au terrain naturel</p>	Positive	Pas d'enjeu particulier /	Positive	<p>Consommation d'une parcelle agro-naturelle présentant un intérêt faible d'un point de vue agricole et naturel</p>	/	Positive	
	Rue Joannard	Habitat	M		La rue des écoles au Sud-Ouest est un accès plus difficile car la route est étroite, c'est une rue de centre ancien	Aménagement des accès. L'accès carrossable sera prévu dans le prolongement de celui du Château, depuis l'impasse du Canal	Positive	<p>Murs en pierre qui entourent le site au Nord-Ouest, le long de la rue Joannard et au Sud-Ouest, côté rue des écoles à conserver</p> <p>Plusieurs arbres remarquables à conserver au sein de l'OAP</p>	Positive	<p>Le site est concerné par un risque faible de mouvement de terrain (aléa retrait et gonflement des argiles)</p> <p>En matière de risque technologique et pollution des sols, deux sites et sols pollués sont à proximité (à 110 et 130m de l'OAP)</p>	Mention du potentiel risque technologique et de pollution des sols.	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier /	Positive	<p>Fonctionnalité du site est restreinte par la route du Prablanc et les habitations diffusent en contre-haut. La fonctionnalité du site est cependant jugée moyennement bonne au vu de la possibilité pour la faune de transiter au sud et à l'est de l'OAP.</p>	La ceinture arborée est préservée. Le jardin existant à l'est au niveau du parvis du château sera conservé.	Positive	
	Route de Rapaud	Habitat		Densité														
	Savas	Centre village	Habitat	E		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	<p>Trois points de vue : vers le grand paysage de vallées et collines aux alentours d'Annonay, vers le clocher de l'église de Savas, au Sud-Est et vers le village de Savas. Maintien des cônes de vue</p> <p>Un muret en pierre à conserver au Nord-Ouest du site</p>	Positive	<p>Les constructions d'habitat individuel respecteront un retrait de 6m minimum par rapport à la limite de la RD 342 pour maintenir les ouvertures paysagère sur le village. Maintien des cônes de vue</p> <p>Le muret existant à l'amont sera préservé et mis en valeur par l'aménagement d'un espace vert collectif</p>	Pas d'enjeu particulier /	Positive	<p>Les habitations à l'Est disposent d'une visibilité directe sur le site</p>	Inscription des constructions dans la pente et éloignement par rapport aux habitations existantes à l'Est donc prise en compte partielle de la visibilité des habitations alentours	Positive à conforter	Pas d'enjeu particulier /	Positive
	Serrières	Côte du vernat	Habitat		Densité													
Talencieux	Cru des Pins	Economique		S														
	Rue du Gouyet	Habitat		S														
Vanosc	Centre village	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	<p>Un point de vue vers le clocher de l'église de Vanosc à conserver</p> <p>Un mur en pierre d'une hauteur de 3 m au Nord-Ouest à conserver</p>	Positive	<p>Maintien du cône de vue au travers d'arbustes</p> <p>Le muret existant bordant le périmètre de l'OAP sera à préserver</p>	Pas d'enjeu particulier /	Positive	<p>La visibilité directe des habitations au Nord-Est et Sud-Ouest est à prendre en compte</p>	Une interface paysagère (arbustes) sera à prévoir en limite avec les tènements bâtis limitrophes	Positive	Pas d'enjeu particulier /	Positive	
	Entrée du Village	Habitat	M		Pas d'enjeu particulier	Aménagement des accès	Positive	Pas d'enjeu particulier	Positive	Pas d'enjeu particulier /	Positive	<p>Les habitations au Nord, à l'Ouest et au Sud-Ouest ont une forte visibilité sur le site</p>	Aménagement d'espace vert en bordure d'OAP	Positive	Enjeux écologiques faibles. Les habitats en présence sont communs et sans enjeux	/	Positive	
	Le Montillet	Economique		S														
	Route de la Gare	Habitat	M		Une route, à l'Est, goudronnée étroite qui borde l'OAP	Aucun accès routier sur le chemin bordant l'opération à l'Est. Aménagement des accès	Positive	<p>Un point de vue vers le clocher de l'église de Davézieux (au Nord) à conserver</p> <p>Un muret en pierre qui borde l'Est de l'OAP à conserver</p>	Positive	<p>Percée visuelle maintenue au vu de l'implantation du bâti</p> <p>Conserver le mur en pierre longeant le chemin bordant le site à l'Est</p>	Pas d'enjeu particulier /	Positive	<p>Les habitations à l'Ouest disposent d'une visibilité sur le site</p>	Implantation du bâti très proche de la limite Ouest de l'OAP. Forme d'habitat à densité forte en R+2 avec une implantation du bâti parallèle à la route de la gare permettant de limiter le vis-à-vis direct avec une vigilance à avoir en termes d'ombre portée	Pas d'enjeu particulier	Préservation du muret à l'est et des haies au nord	Positive	



